

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2024-07

Le Maire de Mauriac,
Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,
Considérant la consultation en date du 30 mai 2023 en vue de la réalisation des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche pour le lot n° 12 portant sur le chauffage – plomberie – sanitaire - ventilation,
Considérant qu'une candidature a été enregistrée,
Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03/07/2023, retenant l'offre suivante après analyse au regard des critères de jugement : **SARL LAVERGNE ANDRE** avenue des Estourocs 15700 Pleaux pour un montant de 137 225.72 € HT soit 164 670.87 € TTC,
Vu la décision du Maire n° 2023-31 en date du 11/07/2023 de signer le marché relatif au lot n° 12 portant sur le chauffage – plomberie – sanitaire - ventilation dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL LAVERGNE ANDRE** avenue des Estourocs 15700 Pleaux pour un montant de 137 225.72 € HT soit 164 670.87 € TTC,
Vu la demande de la Mairie de procéder à l'installation d'une climatisation dans les salles d'activités de la micro-crèche et de la maternelle,
Vu la proposition financière de l'entreprise **SARL LAVERGNE ANDRE** pour un montant de 11 479.52 € HT soit 13 775.42 € TTC, représentant une augmentation de 8.37 % du montant du marché,
Conformément à l'alinéa 6 de l'article L. 2194-1 et à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique autorisant la modification de faible montant d'un marché, sous réserve qu'elle soit inférieure à 15 % pour les marchés de travaux,

DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER** la modification n°1 au marché relatif au lot n° 12 portant sur le chauffage – plomberie – sanitaire - ventilation dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL LAVERGNE ANDRE** avenue des Estourocs 15700 Pleaux **pour un montant de 11 479.52 € HT soit 13 775.42 € TTC** portant le marché à un montant total de 148 705.24 € HT soit 178 446.29 € TTC.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.



Fait à Mauriac, le

18 MARS 2023

Le Maire

Edwige ZANCHI

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 22/03/2024



ID : 015-211501200-20240318-DEC2024_07-AU